



soupçon d'abus de faiblesse

Par **Tintin83**, le **11/11/2021** à **16:48**

Bonjour,

Une de mes nièces est semble-t-il sous l'emprise de son compagnon avec qui elle entretient une relation difficile.

Ce dernier consomme très régulièrement du cannabis et abuse de l'alcool et l'entraîne régulièrement dans la consommation excessive de boisson alcoolisée.

Chaque fois qu'elle s'éloigne ce jeune homme augmente ses abus et les parents de ce dernier font le forcing pour qu'elle revienne. Actuellement mon frère et son ex-épouse, la mère de ma nièce, n'arrivent plus à entrer en contact avec leur fille (Très difficilement par téléphone et pas physiquement depuis quelques jours).

Renseignements pris ça et là (forçages de l'ordre et Internet) il faut prouver l'abus de faiblesse et avoir l'accord de l'intéressée pour pouvoir agir. En clair il faut attendre que le pire soit arrivé pour demander réparation.

Est-ce bien vrai ?

Cela nous laisse un sentiment de "non assistance à personne en danger"

Par **Marck.ESP**, le **11/11/2021** à **17:18**

Bonjour

[quote]

il faut prouver l'abus de faiblesse et avoir l'accord de l'intéressée pour pouvoir agir

[/quote]

Ce n'est pas faux, on ne peut forcer une personne **majeure** que ne le désire pas.

<https://secretpro.fr/secret-professionnel/fiches-par-theme/assistance-personne-peril>

Néanmoins, si vous estimez cette personne vulnérable, vous pouvez tenter...

<https://www.adultes-vulnerables.fr/le-signalement-dune-situation-de-vulnerabilite>

Par **Tintin83**, le **12/11/2021** à **16:13**

Bonjour,

Merci pour ces liens. Pour l'instant on en est à prise de contact et dialogue. Si cela est encore possible de le renouer. Et surtout faire entendre raison à tous pour qu'il n'arrive rien de grave.